

NOTICE DE POSE

POUR CUVES POLYÉTHYLÈNE À ENTERRER

Fiches techniques : 6020, 6022, 6022-REG, 5747

SIMOP
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

Redonnons le meilleur à la terre

P052

Sommaire

Préambule règles de sécurité et bonnes pratiques.....	2
Exigences de pose et de raccordement du système de récupération d'eau de pluie.....	2
1. Avant déchargement.....	3
2. Manutention.....	4
3. Terrassement.....	5
4. Schémas conditions de pose avec/ sans nappe phréatique.....	6
5. Réalisation du fond de fouille	7
6. Installation de la cuve	7
7. Remblaiement	7
8. Réalisation d'une dalle de protection.....	8
9. Conditions de pose en zone de circulation.....	8
10. Terrain en pente ou instable	9
11. Ceintures d'ancrage.....	9
12. Installation hors-sol.....	9
13. Préparation des raccordements des équipements connexes	

NOTICE DE POSE

POUR CUVES POLYÉTHYLÈNE À ENTERRER

Fiches techniques : 6020, 6022, 6022-REG, 5747

SIMOP
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

Redonnons le meilleur à la terre

P052

Préambule – Règles de sécurité et bonnes pratiques

La mise en œuvre des installations doit être conforme :

- à la réglementation en vigueur ;
- aux règles de l'art ;
- aux DTU applicables ;
- aux prescriptions du fabricant.

Le non-respect des consignes de pose, de manutention et de sécurité entraîne la perte des garanties fabricant.

La mise en œuvre des installations doit être conforme aux règles de bonnes pratiques :

- L'eau de pluie doit être collectée à l'aval de toitures inaccessibles.
- Chaque partie haute de tuyau de descente acheminant l'eau de pluie vers le stockage doit être équipée d'une crapaudine.
- Les sections de gouttières, des chéneaux et des tuyaux de descente sont définies dans le DTU 60.11.
- Les gouttières et les chéneaux, dont les modalités concernant les supports sont définies dans le DTU 40.5, doivent présenter une pente au moins égale à 5 mm par mètre.
- Afin d'éviter toute confusion, les canalisations et sorties d'eau de pluie doivent être signalées par la mention écrite ou visuelle « Eau non potable ».

Exigences de pose et de raccordement du système de récupération d'eau de pluie selon NF EN 16941-1

L'installation doit être conçue et réalisée conformément aux règles de l'art, à la réglementation en vigueur et aux principes de la NF EN 16941-1 relative aux systèmes d'eau non potable sur site pour l'utilisation de l'eau de pluie.

La cuve doit recevoir uniquement des eaux de pluie collectées à l'aval de toitures inaccessibles, après préfiltration adaptée. Les descentes d'eaux pluviales doivent être équipées de dispositifs limitant l'entrée de feuilles et matières grossières. Le système de filtration doit rester accessible pour les opérations de nettoyage et d'entretien.

Avant remblaiement, l'installateur doit prévoir l'ensemble des fourreaux, traversées et réservations nécessaires au raccordement des équipements associés : pompe immergée, pompe de surface, gestionnaire, alarme de niveau, flotteur ou sonde. Les câbles électriques, câbles de flotteur, câbles de sonde ou d'alarme ne doivent pas être enterrés directement. Ils doivent être protégés par un fourreau adapté et les traversées doivent être rendues étanches après passage.

Le réseau d'eau de pluie doit être totalement séparé du réseau d'eau potable. En cas d'appoint en eau potable, celui-ci doit être réalisé au moyen d'un dispositif de disconnexion conforme à la NF EN 1717. Toute interconnexion directe entre le réseau d'eau potable et le réseau d'eau de pluie est interdite.

Les points de puisage alimentés par l'eau de pluie doivent être clairement identifiés par la mention "Eau non potable". Les canalisations doivent être repérées afin d'éviter toute confusion avec le réseau d'eau potable.

NOTICE DE POSE

POUR CUVES POLYÉTHYLÈNE À ENTERRER

Fiches techniques : 6020, 6022, 6022-REG, 5747

SIMOP
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

Redonnons le meilleur à la terre

P052

L'implantation de la cuve doit permettre l'accès aux couvercles, filtres, pompes, flotteurs, alarmes et organes de maintenance. Le trop-plein doit être raccordé vers un exutoire autorisé et ne doit pas générer d'écoulement vers une propriété voisine ou une zone non prévue à cet effet.

Avant mise en service, l'installation doit faire l'objet d'un contrôle : étanchéité des raccordements, bon fonctionnement de la pompe ou du gestionnaire, fonctionnement du flotteur ou de l'alarme, absence d'interconnexion avec le réseau d'eau potable, bon raccordement du trop-plein et présence du marquage "Eau non potable".

1. Avant déchargement

Lire attentivement ce document avant de commencer l'installation de la cuve.

L'installateur doit avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques de la cuve (poids, cotes, utilisation, contraintes), indiquées sur la fiche technique du produit.

Lors de la livraison et avant le déchargement, vérifier par examen visuel que la cuve n'a subi aucun dommage et que tous les éléments sont présents. En cas de défaut, émettre des réserves sur le CMR (lettre de voiture).

Entreposer la cuve dans une zone sécurisée avant sa pose finale.

Prévoir l'accessibilité des moyens de transport adaptés (camion semi-remorque ou convoi exceptionnel).

Les règles de l'art du métier de poseur (port des équipements de protection individuelle, précautions lors de la manipulation des outils, etc.), ainsi que l'ensemble des documents liés au produit, doivent être respectés scrupuleusement.

Le non-respect des consignes de pose et de sécurité ne saurait engager la responsabilité du fabricant et entraînera la perte de la garantie.

2. Manutention

Les opérations de manutention doivent respecter les règles de sécurité en vigueur.

Avant toute manutention, vérifier que la cuve ne contient pas d'eau ; le cas échéant, procéder à sa vidange.

Les cuves doivent être manutentionnées à l'aide d'élingues chaînes ou textiles adaptées, accrochées aux anneaux de levage ou aux dispositifs prévus à cet effet, et à l'aide d'un engin de levage adapté au volume et au poids de la cuve (hors chariot élévateur à fourches).

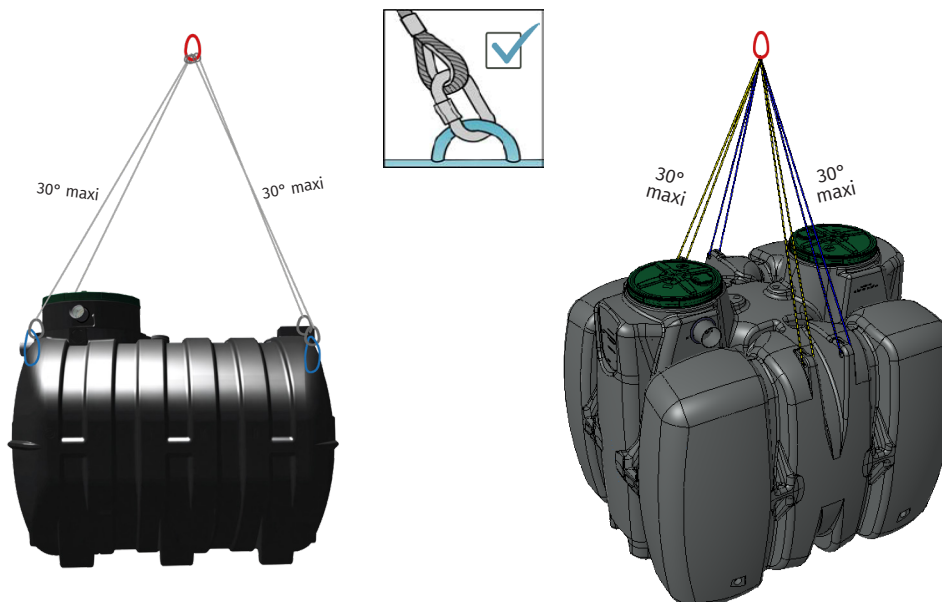
L'utilisation d'un palonnier est vivement recommandée. L'angle des élingues par rapport à la verticale doit être inférieur ou égal à 30°.

Il est interdit :

- de lever la cuve par les piquages ;
- de lever ou manipuler la cuve si elle est remplie d'eau ;
- d'effectuer un levage par un seul point ;
- de tracter ou faire rouler la cuve au sol ;
- de faire tomber la cuve du camion ou de la faire rouler pour la descendre ;
- de circuler sous la charge ;
- d'enrouler la cuve avec des chaînes ou tout autre dispositif inadapté.

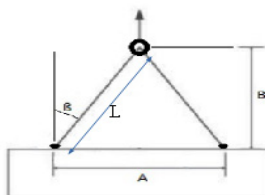
Une fois suspendue, la cuve doit être guidée à l'aide de cordes.

Prévoir l'accessibilité des moyens de manutention adaptés au lieu d'implantation final.



Par exemple :

β	30°	30°	30°	30°	30°	30°	30°
A (m)	0,50	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00	6,00
B mini (m)	0,43	0,87	1,73	2,60	3,46	4,33	5,20
L mini (m)	0,50	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00	6,00
Longueur mini élingue (m)	1,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00	12,00



3. Terrassement

L'implantation altimétrique de la cuve doit être déterminée de manière à ce que le niveau de la nappe phréatique ne dépasse pas la génératrice supérieure de la cuve.

Si nécessaire, un rabattement de nappe doit être réalisé jusqu'à la fin des travaux de remblaiement.

Réaliser une fouille indépendante pour chaque cuve.

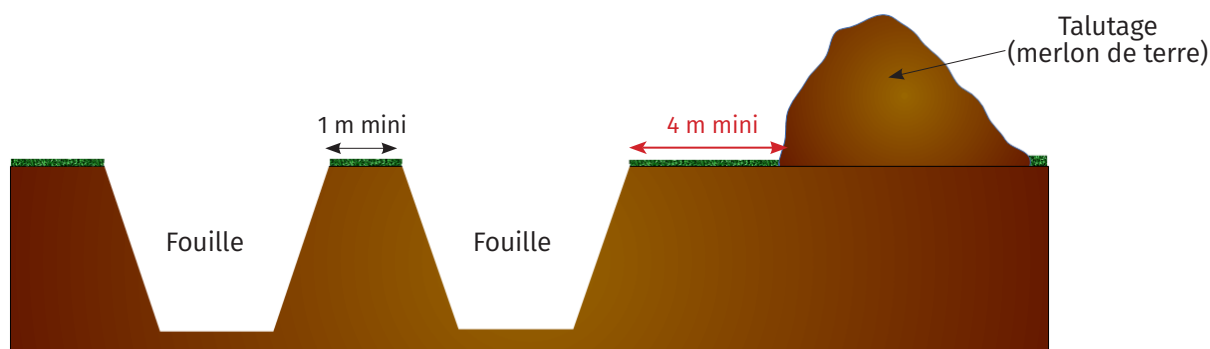
En cas de pose de plusieurs cuves, prévoir un espacement **minimum de 1 mètre** entre chaque fouille, en fonction de l'empatement des engins de chantier, afin de garantir la stabilité des parois.

Ne pas circuler sur cette zone.

Les parois de la fouille doivent se situer à **au moins 50 cm** tout autour de la cuve.

La fouille doit être stabilisée et exempte d'eau.

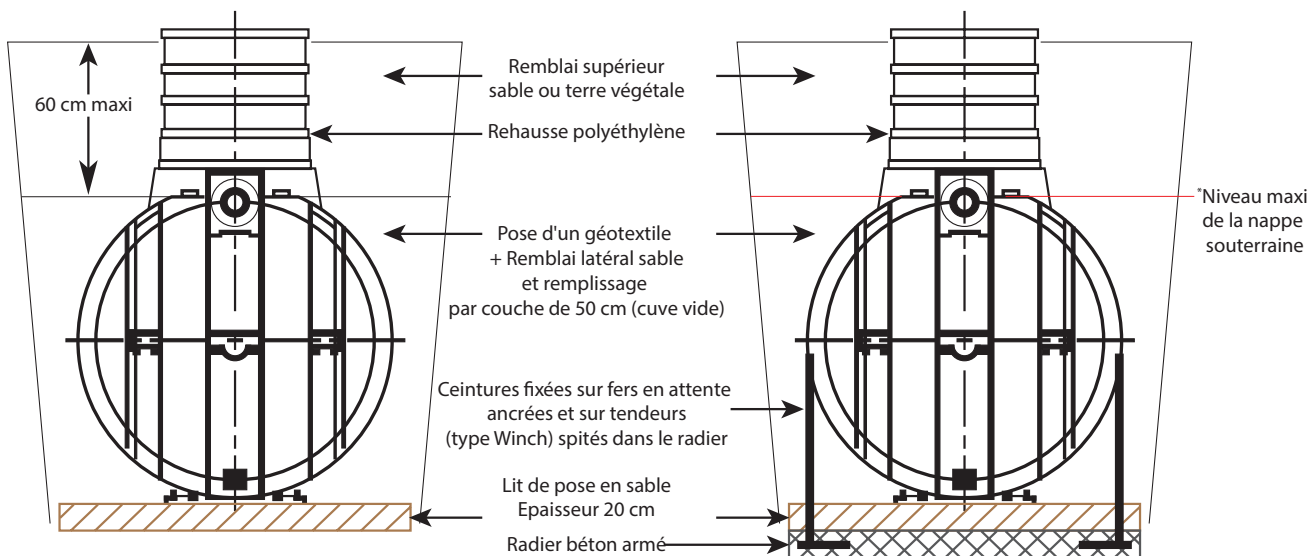
Le bas du talutage du remblai doit se situer à **au moins 4 mètres** autour de la cuve.



4. Schémas conditions de pose avec/ sans nappe phréatique

POSE EN TERRAIN NON HYDROMORPHE
 NON ARGILEUX
SANS NAPPE PHRÉATIQUE

POSE EN TERRAIN HYDROMORPHE
 ET/OU ARGILEUX
HAUTEUR MAXI NAPPE SOUTERRAINE*
 = NIVEAU DE LA GÉNÉRATRICE SUPÉRIEURE DU RÉSERVOIR



NOTICE DE POSE

POUR CUVES POLYÉTHYLÈNE À ENTERRER

Fiches techniques : 6020, 6022, 6022-REG, 5747

SIMOP
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

Redonnons le meilleur à la terre

P052

5 Réalisation du fond de fouille

Le fond de fouille doit être stabilisé et parfaitement horizontal.

Mettre en place :

- un lit de sable stabilisé d'une épaisseur minimale de 20 cm ;
- et une semelle en béton armé si le sol est insuffisamment porteur ou instable.

Dans certains cas (sol argileux, imperméable, présence d'eaux parasites), la mise en place de drains en fond de fouille peut être nécessaire.



NOTICE DE POSE

6. Installation de la cuve

La cuve doit être installée parfaitement de niveau, centrée dans la fouille et dans le bon sens hydraulique.

Avant de débuter le remblaiement, procéder au remplissage de la cuve à environ 10 % de son volume afin d'assurer son lestage.

7. Remblaiement

Réaliser un lit de pose en sable ou en gravier roulé 2/4 mm sur une épaisseur minimale de 20 cm, parfaitement de niveau.

Positionner la cuve et la stabiliser en la remplissant d'eau à environ 10% de son volume.

Procéder simultanément au remplissage de la cuve et au remblaiement avec du sable ou du gravier roulé 2/4 mm jusqu'au-dessus de la cuve.

Le remblaiement doit être effectué par paliers de 50 cm, avec un compactage hydraulique. Le compactage mécanique est interdit.

Terminer le remblaiement jusqu'au niveau des couvercles avec de la terre végétale, en respectant la hauteur maximale indiquée sur la fiche technique.

Veiller à laisser les couvercles accessibles pour les opérations de maintenance.

NOTICE DE POSE

POUR CUVES POLYÉTHYLÈNE À ENTERRER

Fiches techniques : 6020, 6022, 6022-REG, 5747

P052

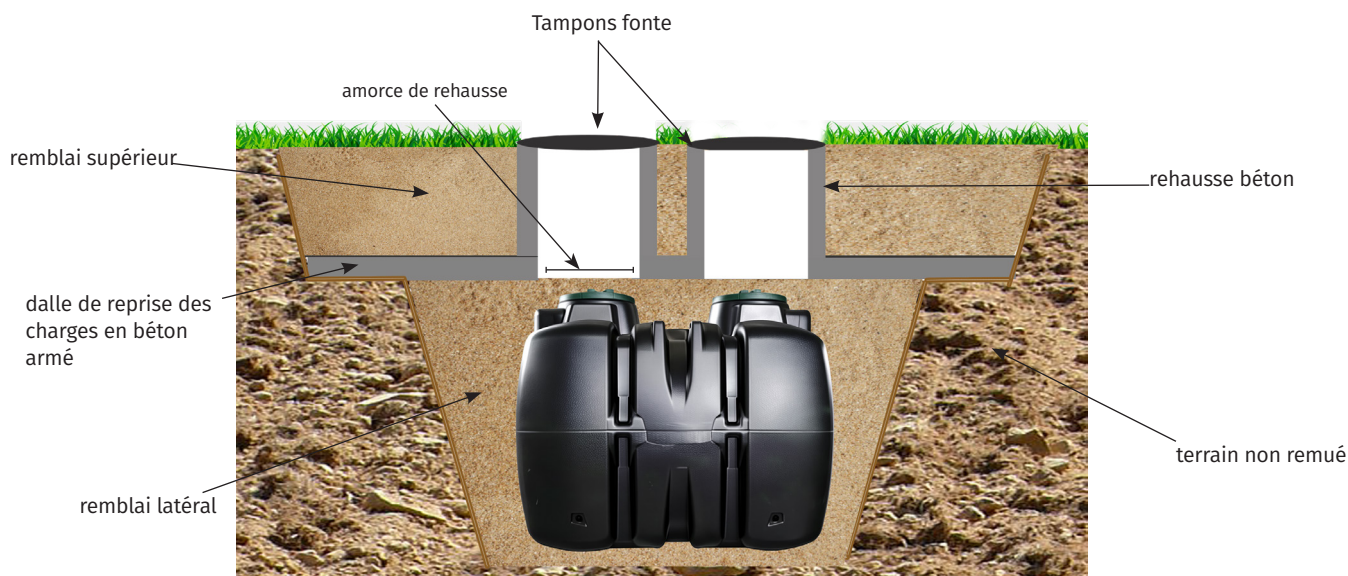
8. Réalisation d'une dalle de protection supérieure de reprise des charges

Il y aura lieu de réaliser une dalle de reprise des charges en béton armé dans les cas suivants :

- 1) En cas de hauteur de remblai supérieure à la hauteur maximum indiquée sur la fiche technique du produit.
- 2) En cas de surcharge due au passage de véhicules au-dessus de la cuve, ou à moins de 4 mètres du bord de la fouille.
- 3) En cas d'utilisation de rehausses en béton.
- 4) En cas de surcharge due à des conditions climatiques extrêmes (exemple : neige).

Cette dalle devra prendre appui tout autour de la fouille sur le terrain stabilisé et/ou non remué. Elle devra être placée au niveau de l'amorce de rehausse, mais ne devra pas être solidaire de cette dernière. Les caractéristiques de la dalle de reprise des charges (dimensions, épaisseur, ferrailage...) doivent être déterminées par un bureau d'études afin de répondre aux contraintes auxquelles elle est destinée.

Exemple de pose d'une dalle autoporteuse en terrain stable, sans nappe, non argileux, non limoneux :



Attention : En pose sans dalle de protection supérieur :

- Une seule rehausse pour les modèles 6020, 6022 et 5747
- 2 rehausses possibles pour le modèle CEP/6022/10

9. Conditions de pose en zone de circulation

Le passage de véhicules ou le stationnement de charges lourdes est interdit :

- sur la cuve ;
- à moins de 4 mètres du bord de fouille.

Si cette distance ne peut être respectée :

- une dalle en béton armé autoporteuse de répartition des charges doit être réalisée ;
- cette dalle doit prendre appui sur le terrain naturel non remanié ;
- son dimensionnement (épaisseur, ferrailage) doit être réalisé par un bureau d'études.

Un tampon fonte adapté au passage de véhicules doit être installé.

NOTICE DE POSE

POUR CUVES POLYÉTHYLÈNE À ENTERRER

Fiches techniques : 6020, 6022, 6022-REG, 5747

SIMOP
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

Redonnons le meilleur à la terre

P052

10. Terrain en pente ou instable

Dans les situations suivantes :

- terrain en pente ;
- poussées latérales ;
- surcharge roulante ;
- terrain instable ;

où une dalle de répartition, un mur de soutènement ou une semelle en béton est nécessaire, une étude précise par un bureau d'études compétent doit être réalisée.

Cette étude doit prendre en compte les facteurs externes (poids des charges, fréquence des passages, poussées latérales, hauteur de la nappe phréatique, etc.) afin de dimensionner correctement l'épaisseur et le ferrailage.

11. Ceintures d'ancrage

Le nombre et la position des ceintures d'ancrage varient selon le modèle de cuve.

Il convient de respecter strictement les prescriptions indiquées dans la fiche technique du produit.

Les ceintures utilisées doivent être adaptées au volume et au poids de la cuve.

Lors de leur mise en place au niveau de l'ouvrage et de leur fixation sur les fers d'ancrage, elles ne doivent pas être mises sous tension excessive afin d'éviter toute déformation de la cuve et de préserver sa géométrie.

Positionnement selon les modèles

- Modèles 6020 et 6022 (hors CEP2/6022/10)

Les ceintures d'ancrage doivent être positionnées de manière à encercler complètement la cuve, avec un passage sur la partie supérieure de l'ouvrage.

- Modèle CEP2/6022 – 10 m³

Les ceintures d'ancrage doivent être reprises sur les 8 points dédiés situés au niveau médian de la cuve.

12. Installation hors-sol

La cuve étant conçue pour une pose enterrée, toute installation hors-sol est sous la responsabilité de l'installateur. Un maintien structurel équivalent à celui du remblai enterré doit être recréé.

NOTICE DE POSE

POUR CUVES POLYÉTHYLÈNE À ENTERRER

Fiches techniques : 6020, 6022, 6022-REG, 5747

SIMOP
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

Redonnons le meilleur à la terre

P052

13. Préparation des raccordements des équipements connexes

Avant remblaiement définitif, l'installateur doit s'assurer que l'ensemble des réservations nécessaires aux équipements connexes a bien été prévu.

Selon la configuration de l'installation, prévoir notamment :

- un fourreau entre la cuve et le point d'alimentation électrique pour l'alimentation de la pompe ;
- un fourreau pour le câble de flotteur, d'alarme de niveau, de sonde ou de capteur connecté ;
- le passage de la conduite d'aspiration ou de refoulement selon le type de pompe installé ;
- l'accessibilité des passe-câbles, joints à opercule, raccords hydrauliques et équipements internes ;
- l'étanchéité des traversées après passage des câbles ou conduites.

Les câbles électriques, câbles de flotteur ou câbles de sonde ne doivent pas être enterrés directement dans le terrain. Ils doivent être protégés par un fourreau adapté jusqu'au point de raccordement. Pour les installations avec gestionnaire, il est recommandé de prévoir un fourreau entre la cuve et le bâtiment permettant le passage du câble de flotteur et de la conduite d'aspiration. Ce fourreau doit être rendu suffisamment étanche afin d'éviter toute entrée d'eau dans la cuve ou toute remontée d'eau vers le bâtiment.

Dans le cas d'un gestionnaire d'eau de pluie, la conduite d'aspiration doit être aussi courte et directe que possible, avec un diamètre intérieur minimum de 1 pouce. Elle doit remonter progressivement depuis la cuve vers le gestionnaire, sans point haut ni contre-pente. La distance maximale admissible entre la cuve et le gestionnaire doit être vérifiée dans la notice de l'équipement concerné.

Pour le gestionnaire PP58/11, la distance entre la cuve et le gestionnaire ne doit pas dépasser 12,5 mètres. Le flexible fourni ne doit pas être rallongé. En cas de contrainte particulière d'implantation, contacter SIMOP avant installation.

Les raccordements électriques doivent être réalisés conformément aux règles de l'art et aux prescriptions applicables par une personne qualifiée.

Les notices spécifiques des équipements — pompe, gestionnaire, alarme de niveau, sonde ou capteur — doivent être consultées avant installation et mise en service.

Le non-respect de ces consignes de pose et de sécurité entraîne la perte des garanties.



Adresses sur quefairedemesdechets.fr